

CP / PF 246 - 1951 Sion
☎ 027 327 22 63
Fax 027 327 22 79
info@cpauto.ch
IBAN CH92 0900 0000 1900 8318 2

Sion, le 1^{er} février 2025
pv

Conditions de travail 2025

Madame, Monsieur,

Les partenaires à la Convention collective de travail de la branche automobile du canton du Valais (CCT), soit l'organisation des employeurs, la Section valaisanne de l'Union professionnelle suisse de l'automobile UPSA, et les organisations des travailleurs, les syndicats SCIV, SYNA et UNIA, se sont réunis en date du 9 octobre 2024 pour convenir des conditions de travail 2025.

Les négociations se sont achevées sur les accords suivants :

Annexe **Art. 2 – Vacances** (al. 3)

Dès 2025, il est accordé 1 jour supplémentaire pour toutes les catégories. L'indemnité des salariés payés à l'heure sera alors respectivement de 11% et 13,22%.

Annexe **Art. 7 – Salaires** (al. 2)

Tenant compte de l'IPC de 107,2 (indice décembre 2020) au 30 septembre 2024, il a été décidé **d'augmenter tous les salaires réels de Fr. 70.-/mois soit de Fr. 0.38/heure** dès le 1er janvier 2025.

De plus les deux articles ci-après ont été ajouté à l'art. 7 de l'annexe :

Annexe **Art. 7 – Salaires** (al. 2bis)

Les augmentations des salaires réels octroyées par les employeurs dès le 1er octobre 2024 sont déductibles de l'augmentation prévue à l'article 2.

Annexe **Art. 7 – Salaires** (al. 2ter)

L'augmentation des salaires réels prévue à l'article 2 ne s'applique pas aux contrats de travail débutant à partir du 1er octobre 2024. Les travailleurs engagés à partir de cette date bénéficieront des conditions salariales en vigueur au moment de la conclusion de leur contrat, sans ajustement lié à l'augmentation susmentionnée.

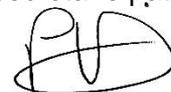
Ces décisions, la CCT et son annexe seront publiés sur le site internet de la section valaisanne de l'UPSA (www.upsa-vs.ch), sous « Section » « Convention collective ».

Nous vous remercions de bien vouloir porter la présente à la connaissance de vos collaborateurs et d'appliquer ces décisions dans votre entreprise.

Restant très volontiers à votre disposition pour toute autre information que vous souhaiteriez, nous vous adressons, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

COMMISSION PARITAIRE PROFESSIONNELLE
DE LA BRANCHE AUTOMOBILE
DU CANTON DU VALAIS

Le secrétaire patronal



Pierro Vianin